FICHE DE MISSION SERVICE CIVIQUE
MISSION LOCALE LILLE /mise à disposition

NOM COMPLET DE VOTRE STRUCTURE :

Votre adresse complète : CCAS de Lomme, 72 avenue de la République 59160 LOMME
N° SIRET : 206590355900010

Nom du signataire : Olivier CAREMELLE, Président du C.C.A.S - Maire de Lomme - Conseiller Départemental du Nord

Noms des correspondants RH (téléphone et mails) : 03.20.22.76.07
- Hélène BRUNET - hbrunet@mairie-lomme.fr
- Jérémy ALDOUDOU - jaldoudou@mairie-lomme.fr

Lieu de la mission : Maison des Solidarités :
- Du Marais, 16/2 rue Thénard 59160 LOMME
- De la Mitterie, 1 allée des châtaigniers 59160 LOMME

Nom et fonction du tuteur ou tutrice + coordonnées mail + téléphone : ELKHADIRI Karima, Responsable de la Maison des Solidarités, kelkhadiri@mairie-lomme.fr, 06.30.50.00.54.

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA STRUCTURE et descriptif court de la mission proposée

Les Maisons des Solidarités rattachées au CCAS de la ville de Lomme sur les quartiers du Marais et de la Mitterie sont reconnues comme Espaces de Vie Sociale (EVS) par la CAF. Un EVS est un lieu ouvert à toutes et tous, qui propose des actions collectives pour renforcer les liens sociaux, encourager la participation des habitants, favoriser l'inclusion et lutter contre l'isolement.

Dans ce cadre, les Maisons des Solidarités développent des activités variées : ateliers, événements, sorties, actions santé, accompagnement aux droits, animations intergénérationnelles ou écocitoyennes. Ces projets sont définis avec les habitants, dans une logique de co-construction et de solidarité locale.

Le projet social 2025/2026 de l'EVS Marais-Mitterie repose sur 4 axes stratégiques :
- Économie solidaire (jardins partagés, couture, cuisine…)
- Mixité sociale et intergénérationnelle (ateliers parents/enfants, fêtes de quartier…)
- Citoyenneté et accès aux droits (permanences, cafés des projets, démarches accompagnées…)
- Santé et bien-être (ateliers "Vivez bougez", prévention santé, alimentation…)

La mission proposée au volontaire s'inscrit dans cette dynamique. Elle vise à soutenir les actions d'accueil, d'animation, et de mobilisation des publics en s'adressant à tous types de publics, sans distinction d'âge ou de situation.

OBJECTIF CITOYEN DE LA MISSION

La mission vise à inciter et à faciliter la réintégration des personnes isolées ou désocialisées dans une vie sociale active. Les volontaires engagés dans cette action agiront directement auprès des personnes âgées, des parents élevant seuls leur(s) enfant(s), des jeunes majeurs vivant seuls ou en réinsertion professionnelle, des jeunes mineurs déscolarisés.

INTITULE DE LA MISSION : Participer à un lieu de vie partagé

Thème : Solidarité
Nb de postes : 2

Mission Locale Lille Avenirs

SERVICE CIVIQUE Une mission pour chacun au service de tous

Lille Avenirs

Union Nationale des Missions Locales REPRÉSENTER ET ACCOMPAGNER LES RÉSEAUX D'INSERTION

ACTIVITES AU QUOTIDIEN

Le volontaire est amené à travailler à :

- **Contribuer à un accueil chaleureux et bienveillant des habitants, en binôme avec un agent de la structure**
- **Appuyer l'équipe dans la préparation et la mise en place des activités collectives (ateliers, événements, sorties, moments festifs...)**
- **Participer aux actions "d'aller vers" pour rencontrer les habitants dans leur cadre de vie (stands, forums, animations extérieures...)**
- **Contribuer à la valorisation des actions du lieu (photos, affichage, témoignages, réalisation de supports simples)**
- **Être un relai auprès des jeunes et des personnes éloignées des services, pour encourager leur participation**
- **Recueillir les idées, attentes ou retours des habitants dans une démarche participative**

LIEU D'ACTIVITE (si différent du siège social de la structure) :

Accessible en cas de mobilité réduite : **Marais Non / Mitterie Oui**
Accessible en transport en commun : **Oui**
Déplacements prévus : **Oui**

Date prévisionnelle de démarrage

Automne 2026

Durée de la mission et durée hebdomadaire de travail

8 mois – 25 heures/semaine

Spécificités :

La mission est accessible aux mineurs dès 16 ans ? **NON**

FORMATION DES VOLONTAIRES

Avec Unis cité ou la MRES, vous participez à des rassemblements avec d'autres volontaires pour échanger, débattre, partager sur des sujets de citoyenneté ou d'écologie et vous serez formés aux premiers secours par les sapeurs-pompiers qui vous feront passer le PSC1.

Autres modalités de formation à ***compléter par la structure d'accueil***

En complément et dans la mesure du possible, il ou elle pourra être invité·e à participer à toutes les opportunités de formation internes proposées à l'équipe.

ACCOMPAGNEMENT ET TUTORAT

Le volontaire est accompagné par un tuteur référent au sein de l'organisme d'accueil pour mener à bien sa mission. Le tuteur aide également le volontaire à réfléchir à son projet d'avenir à l'issue de son Service Civique et réalise son bilan nominatif.

Modalités complémentaires de tutorat à compléter par la structure d'accueil

Le volontaire est accompagné par un tuteur référent tout au long de sa mission. Des temps réguliers sont prévus pour faire le point sur son intégration, ses activités et ses questionnements. Le tuteur soutient également le volontaire dans sa réflexion sur son projet personnel et professionnel, en l'aidant à identifier ses compétences et à envisager des perspectives d'avenir.
Les modalités de suivi et de participation sont construites avec le volontaire, en fonction de ses envies, de ses capacités et de son rythme. Progressivement intégré·e à l'équipe, le volontaire est encouragé·e à prendre part à la vie collective, à exprimer ses idées et à faire évoluer la mission dans un cadre bienveillant.

CAPACITE D'INITIATIVE

Le volontaire en Service Civique peut être force de proposition et faire évoluer le contenu de sa mission.

A compléter si besoin par la structure d'accueil

Le volontaire pourra être force de proposition : idées d'ateliers, formats de communication, animation de temps conviviaux simples… L'équipe l'encouragera à exprimer sa créativité et son regard neuf sur nos projets.

Extrait de la charte d'engagement Service Civique pour les Missions Locales :

1. Garantir la qualité des missions proposées (définir en quoi elles relèvent de l'intérêt général, prévenir tout risque de substitution à un emploi salarié).
2. Garantir la mixité, la diversité et l'accessibilité de tous les jeunes au Service Civique.
3. Garantir les conditions d'accueil et d'exercice de la mission (mettre en place un tutorat de qualité et assurer des temps de formation civique et citoyenne pour chaque volontaire).
4. Accompagner le volontaire dans la définition de son projet d'avenir.

Indemnisation

Le Service Civique ouvre droit à une indemnité financée par l'Etat de **496,93 €** par mois + **114,85 €** versés par l'organisme agréé, soit **619,83€** au total.

Le volontaire peut percevoir en plus une bourse de **111,95 €** si : Il est bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) au moment de la signature du contrat de Service Civique ou si vous appartenez à un foyer bénéficiaire du RSA ; ou si il est titulaire d'une bourse de l'enseignement supérieur du 5ème, 6ème ou 7ème échelon au titre de l'année universitaire en cours. Ce critère ne vous concerne donc que si vous poursuivez vos études en même temps que votre mission.

DOCUMENTS A FOURNIR PAR LE VOLONTAIRE POUR L'ETABLISSEMENT DU CONTRAT SERVICE CIVIQUE

- **RIB *(au nom du jeune et orthographe conforme à la pièce d'identité)***
- **Copie de la pièce d'identité recto/verso lisible**
- **Copie de l'attestation de sécurité sociale ou de la carte vitale *(avec numéro de sécurité sociale lisible)***
- **Justificatif de domicile lisible : exemple facture EDF, GDF, quittance de loyer (si pas au nom du jeune fournir en plus une attestation d'hébergement *et* copie CNI resto verso de l'hébergeur)**
- **Certificat médical d'aptitude au service civique**
- **Dossier de candidature ou CV à jour avec coordonnées complètes (mail +tél), niveau de diplôme et situation actuelle (DE, étudiant, scolaire)**
- **Attestation de bourse universitaire le cas échéant (pour les étudiants, à partir de l'échelon 5)**
- **Attestation CAF si le jeune est bénéficiaire du RSA ou appartient à un foyer bénéficiaire du RSA**
- **Pour les mineurs : Autorisation parentale signée par le responsable légal avec coordonnées complètes (tél + mail) + copie CNI recto verso du tuteur légal signataire + copie du livret de famille (toutes les pages)**
- **L'extrait numéro 3 du casier judiciaire (pour les missions se déroulant au contact de publics fragiles, de jeunes et de mineurs) + extrait n°2 en cas d'accueil collectif de mineurs https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr**
- **Justificatif de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé**
- **Copie du PASS Sanitaire si la mission est concernée par l'obligation légale**